

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 22	19	
Nb de délégués suppléants présents : 0		
Nb de pouvoirs : 6	5	
Nb de votants : 28	24	

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-65 : Modification des crédits de paiement d'une autorisation de programme

Vu la délibération DEL-2022-13 du 11 mars 2022 relative à la mise en place des autorisations de programme,

Vu la délibération DEL-2023-10 du 17 mars 2023 relative à la révision du montant des autorisations de programmes et des crédits de paiement,
Il est proposé de réviser l'affectation des crédits de paiement de l'autorisation de programme «Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries» pour l'année 2024 de la manière suivante:

Programme (AP/CP) : Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries

Code opération	Libellé de l'opération	TOTAL AP	Réalisé CA 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
9019	Déchèterie de Saint-Lô	2 199 116	0	2 199 116	612 000
9022	Déchèterie de Condé-sur-Vire	109 292	1 892	36 600	
9023	Déchèterie de Pont-Hébert	111 600	0	51 600	
9025	Déchèterie de Villedieu	129 000	0	63 000	
9029	Déchèterie de Marigny	84 092	1 892	33 000	
9030	Déchèterie de Le Désert	95 492	1 892	45 600	
9031	Déchèterie de St Martin de Bonfossé	89 492	1 892	9 600	
9032	Déchèterie St Clair sur Elle	88 892	1 892	23 400	
9034	Déchèterie Tessy Bocage	115 292	1 892	57 000	
9036	Déchèterie Carentan	146 600	0	79 400	
9042	Déchèterie de Percy	128 400	0	75 600	
Total général		3 297 268	11 352	2 673 916	612 000

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical approuve la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » pour l'année 2024, comme proposé ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 8 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 DEC. 2023**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2023**